

Vous souhaitez organiser une manifestation sur le domaine public à MHB ?

Il faut la déclarer en mairie, dans des délais particuliers. Pour plus d'informations, contacter par mail : [secretariat.maire@marennnes.fr](mailto:secretariat.maire@marennnes.fr) ou par téléphone : 05 46 85 75 49.

Voici un tableau récapitulatif des différentes possibilités qui s'offrent à vous, selon l'animation que vous souhaitez mettre en place :

La situation →	Que faire →	Dans quels délais →
1. Manifestation/réunion dans l'espace public sans besoin de matériel ni de branchement eau ou électricité, et sans besoin de personnel municipal (par exemple : réunion publique, fête des voisins)	Courriel ou courrier : <a href="mailto:secretariat.maire@marennnes.fr">secretariat.maire@marennnes.fr</a> pour autorisation d'occuper le domaine public	2 semaines
2. Manifestation avec demande de matériel sans eau ni électricité avec incidence importante (par exemple : brocante, fête d'école)	Remplir dossier demande de manifestation et le déposer par mail ou par courrier	4 mois
3. Manifestation de plus de 1000 personnes et/ou se déroulant en juin, juillet, août, septembre avec eau et électricité et service d'ordre	Remplir dossier demande de manifestation et le déposer par mail ou par courrier	6 mois
4. Manifestation dans une église	Voir dossier spécifique	2 mois